

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 15/05/2008

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absent excusé :	GINI Patrick, maire-adjoint, qui donne procuration à PERRIN Raphaël,
Absente :	CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine
Secrétaire de séance :	ARBEZ-CARME Elisabeth

Lecture est faite par Mme Elisabeth ARBEZ-CARME du compte rendu du Conseil Municipal du 25/04/2008 qui est approuvé à l'unanimité.

I. ARRETES DE DELEGATIONS A L'ADJOINT ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. le Maire considère qu'il est important d'accorder des délégations afin que, pendant son absence, certaines missions à caractère urgent puissent être remplies. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L2122-19 et L2122-23 et à l'article L2122-17 du Code de l'Urbanisme, M. le Maire décide d'attribuer les délégations suivantes, qu'il fixera par arrêtés.

- 1°) Affaires concernant l'urbanisme :
Délégation à M. GINI Patrick, adjoint, et à M. MICHARD Jean-Louis, conseiller municipal en charge des permis de construire,
- 2°) Etat-Civil : délégation à M. GINI Patrick, adjoint et à Mmes PILLARD Claudie, ARBEZ-CARME Elisabeth et BONAVERO Catherine, conseillères municipales,
- 3°) Affaires financières : délégation à M. GINI Patrick, adjoint et à Mmes PERALTA Françoise et MICHAUD Sylvie, conseillères municipales,
- 4°) Assurances (déclarations de sinistres) : délégation à M. GINI Patrick, adjoint et à Mme PERALTA Françoise, conseillère municipale,
- 5°) Affaires locatives immobilières : délégation à Mme PILLARD Claudie, conseillère municipale.
- 6°) Commission de sécurité : (visite des bâtiments accueillant du public) : délégation à M. Alain MOYAT, conseiller municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte les délégations du Maire accordées à l'adjoint et aux conseillers municipaux. Néanmoins, ceux-ci, devront

rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

II. PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PETITES RANDONNEES (PDIPR)

M. Nicolas GINDRE informe l'assemblée de l'avancée du projet avec, à l'appui :

- Une carte détaillée faisant apparaître les différents itinéraires de randonnée non motorisée répertoriés, ainsi que la classification de leur appartenance soit au domaine privé, soit au domaine public, soit enfin au domaine privé de la commune.
- Un état des lieux cadastral des sentiers de la commune.

M. le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de délibérer pour solliciter l'inscription par le Conseil Général des chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées.

Le Conseil Municipal prend acte qu'il s'engage :

- A conserver à ces chemins leur caractère public et ouvert, et à en empêcher l'interruption par les clôtures non ouvrables,
- A ne pas les aliéner,
- A prévoir le remplacement des dits chemins en cas de modifications nécessaires (suppression, remembrement, cession, ...)

Le département prendra une assurance responsabilité civile pour couvrir les propriétaires privés autorisant le passage sur leurs terrains ; en revanche, la commune assure ses propres terrains.

La pose des jalonnements et la signalétique seront assurées par les salariés du S.M.D.T.

M. le Maire demande à ce qu'apparaisse sur la délibération une clause complémentaire : il souhaite que dans le cadre de révisions ultérieures du P.D.I.P.R., de nouveaux tracés puissent être pris en compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à la prise de la délibération en tenant compte de la clause complémentaire proposée.

III. RENOUELEMENT ADHESION P.E.F.C. FRANCHE-COMTE (COMMUNES FORESTIERES DE FRANCHE-COMTE)

M. le Maire fait part du courrier de la Fédération Régionale des Communes Forestières qui invite la commune de Septmoncel à renouveler son adhésion à PEFC Franche-Comté.

En effet, il y a cinq ans, la commune de Septmoncel s'était engagée dans la certification PEFC, ce qui lui conférait la possibilité de mieux valoriser ses bois, et lui impulsait la volonté de contribuer à une politique de qualité de gestion durable des forêts.

Compte-tenu du faible engagement financier : 11 € de frais de dossier + 0.55 € / ha sur 127 ha, superficie correspondant aux forêts classées hors ONF, et compte-tenu des retombées possibles en utilisant le label de qualité PEFC lors de ventes de bois, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour renouveler l'adhésion pour cinq ans.

IV. FICHER BASE ELEVES DU PREMIER DEGRE

Lors de la séance du 25 avril 2008, le Conseil Municipal ne s'était pas prononcé suite au courrier adressé par le syndicat d'enseignants SNUIPP du Jura soumettant la commune pour une motion contre l'utilisation du fichier base élèves du premier degré car il ne disposait pas de suffisamment d'informations.

Entre-temps, M. Jean-Christophe SAVOIE a effectué des recherches et indique que ce fichier, créé il y a 4 ans pour la gestion des inscriptions scolaires, contient des informations diverses sur les élèves, qui ne sont théoriquement accessibles que par les Maires et les enseignants. Même si un toilettage a pu être réalisé récemment pour dépouiller le fichier d'informations plus ou moins confidentielles, un doute subsiste sur la façon dont ce listing est utilisé.

Le Conseil Municipal s'interroge sur l'opportunité et l'intérêt de ces fichiers, souhaite disposer d'informations claires sur l'utilisation de ces données, sur le contenu et sur les accès à la base de données.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à signer la motion contre l'utilisation du fichier base élèves du premier degré.

V. LOCATION APPARTEMENTS COMMUNAUX

1° - Concernant l'appartement qui sera reloué dans le Groupe Scolaire, précédemment occupé par M. et Mme Ciccione, M. le Maire propose une augmentation de loyer de 7,5 %, le portant ainsi à 394,00 € mensuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.

2° - Appartement de la Poste : considérant son état actuel, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, estime qu'il ne peut être loué en l'état. Il propose, dès lors que la preuve est apportée par les demandeurs qu'ils n'ont pas trouvé d'autres logements à louer, de procéder à un bail de location dudit appartement pour une durée temporaire et forfaitaire n'excédant pas le 1^{er} septembre 2008, avec une contribution forfaitaire de 200,00 € par mois, charges non comprises.

VI. DEMANDE DE SOUTIEN DE LA F.D.S.E.A. (FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES DU JURA)

M. le Maire donne lecture du courrier de la FDSEA du Jura en date du 28.04.08 informant du projet de loi de modernisation de l'économie française examiné par le Conseil d'Etat, et demandant le soutien de la collectivité pour :

- la transparence des prix et marges,
- l'obligation d'indiquer les contreparties aux avantages tarifaires consentis dans la convention écrite conclue entre le fournisseur et le distributeur,
- un renforcement des sanctions et une définition de l'abus plus efficace.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du texte et, à l'unanimité, est favorable à la démarche individuelle qui consiste à apposer sa signature sur le site www.fnsea.fr

VII. DEMANDE DE SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PANNESSIERES

M. le Maire donne lecture du courrier du Conseil Municipal de Pannessières reçu le 6 mai 2008 sollicitant le soutien les Municipalités du Jura pour son action en faveur du maintien de son école.

Considérant les arguments avancés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte une motion de soutien.

VIII. PROJET PLU DE LA COMMUNE DE LAJOUX

La commune de Septmoncel est consultée en tant que commune limitrophe et est invitée à donner son avis concernant le projet PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Lajoux.

Le CD Rom du projet PLU arrêté est visionné par l'assemblée délibérante :

- Centre du village : une extension d'aménagement urbain est prévue autour du lotissement existant ainsi qu'une zone à proximité de l'immeuble collectif.
Les zones agricoles restent inchangées.
Il est prévu une zone d'aménagement différé.
- Secteur Nord : Forêt du Massacre – Combe en Haut – vallée de la Valserine : le secteur reste en l'état.
- Secteur Sud + ensemble zone urbaine de Lajoux, côté Mijoux : pas de transformation.
- Secteur Le Manon, attenant à la Commune de Septmoncel : aucun changement à signaler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, n'a pas de remarques particulières à formuler.

IX. COURRIERS DIVERS

A la demande de Mme Sylvie MICHAUD, M. le Maire propose d'élaborer en commun une lettre de mission à adresser au P.N.R., étant donné la situation critique de la commune pour répondre aux demandes d'extension de construction.

Courrier à M. Le Président du PNR, s/c M. le Directeur Général Adjoint, M. Christian BRUNNEL

« Après débat avec le Conseil Municipal de Septmoncel, considérant le projet d'urbanisation que nous avons sur la zone 1NA du Secteur du Châtelet et après avoir pris connaissance de vos remarques et restrictions, nous sollicitons votre intervention pour étudier la question d'une manière globale.

En effet, nous maintenons notre souhait de créer une nouvelle zone de lotissement et considérons que celle-ci doit se faire parallèlement, à une révision du PLU.

Nous nous permettons de vous rappeler que la Commune de Septmoncel n'a plus de terrains qui peuvent être proposés à la construction ».

X. QUESTIONS DIVERSES

A) COMPTE RENDU PAR M. Jean-Louis MICHARD DE LA VISITE DE LA B.D.P. (Bibliothèque Départementale de Prêt) du 15/05/2008

M. Jean-Louis MICHARD retrace les points abordés lors de la réunion du 15/05/2008 qui s'est tenue dans les locaux de la bibliothèque en présence des membres de la BDP, les bénévoles et un élu.

- Mme Redinger, Directrice Adjointe de la BDP, demande une attestation du montant inscrit au budget 2008 pour l'acquisition de livres et revues.

- Il a été discuté et proposé que les enseignants suivent une formation de bibliothécaire.

- Le Directeur d'école est favorable à mettre ses ouvrages à la bibliothèque sous condition qu'il puisse y accéder plus librement.

- M. le Maire rappelle qu'il avait demandé à ce que les achats de livres soient bien scindés :

- Tous ouvrages purement pédagogiques = achat par l'école

- Tous ouvrages autres = achat par la bibliothèque

Il est important qu'il y ait une collaboration étroite entre les bénévoles de la bibliothèque et les enseignants. Le 5 juillet prochain, ils se rendront ensemble au siège de la BDP pour sélectionner 400 livres.

Enfin, les bénévoles demande au Conseil Municipal si l'accès à la bibliothèque est payant ou non. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'en maintenir la gratuité.

B) COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SIDEC DU 15/05/08

M. Jean-Louis MICHARD dresse un rapide compte-rendu de la réunion du SIDEC du 15/05/08.

Elections : Président : M. LANCON – Lavans les St-Claude,

Vice-Présidents : M. BEGUET – Leschères et M. DEMARCHI – Molinges

Le SIDEC avait proposé un logiciel cadastral, assainissement SIG, mais la Municipalité de Septmoncel avait répondu négativement étant équipée du logiciel SIRAP via le Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses.

C) HAUT-DEBIT WIMAX

Lors de la précédente réunion de Conseil Municipal, et suite à la nouvelle version proposée par la Sté CONNECTIC 39 chargée du dépôt d'une armoire électrique et la pose d'un relais afin d'effectuer un dégroupage DSL en faisceau Hertzien, une rencontre avec un technicien a été demandée.

Entre-temps, M. Jean-Christophe SAVOIE a effectué des recherches sur WIMAX :

a) Techniquement : l'installation d'antennes extérieures est obligatoire, et l'émission doit se faire en direct et à moins de 10 km.

b) Financièrement : Le coût de l'installation est de 150 € et le coût de l'abonnement de 40 € par mois

Il est à noter une concurrence faible dans cette technologie.

Compte tenu de ces informations, ces arguments seront à discuter avec le technicien de la Sté Connectic 39.

D) COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30.04.08

M. Nicolas GINDRE, Président de la Communauté de Communes des Hautes-Combes relate la séance du Conseil Communautaire du 30/04/08.

Ont été arrêtés :

- les délégations de pouvoir
- les indemnités de Président et Vice-président
- l'approbation du règlement intérieur de la Communauté de Communes
- la définition du fonctionnement
- vote du compte administratif
- approbation du compte de gestion 2007 avec affectation du résultat.

Chaque commission est prise en charge par un Vice-Président.

M. Jean-Yves COMBI a été désigné pour siéger au P.N.R.

E) COMPTE RENDU DU SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES DU 14/05/08.

Mmes Catherine BONAVERO et Sylvie MICHAUD dressent le compte rendu de la réunion du Syndicat des Eaux.

Un membre suppléant était nécessaire pour la Source de l'Arce, Mme Catherine BONAVERO a été désignée.

Les parts de la S.D.E.I et du Syndicat dans le prix de l'eau restent inchangées.

Il est fait lecture d'un courrier de M. GODIN, Président du Syndicat Mixte des Rousses, dans lequel il sollicite de la part du Syndicat des Eaux 15000 M3 d'eau pour alimenter la réserve collinaire du site de la Serra pour novembre 2008.

Les projets de goudronnage de la commune doivent être signalés, afin de permettre au Syndicat des Eaux de procéder à des travaux simultanément si besoin. Il est également demandé à la commune de signaler les canalisations lors de la délivrance de permis de construire.

F) COMPTE RENDU DU 1^{er} CONSEIL DU COMITE SYNDICAL DU P.N.R.

M. le Maire retrace la séance du conseil du Comité Syndical du PNR qui s'est tenu le 14/05/08, qui se résume à un long processus électoral.

Président : Jean-Gabriel NAST

Bureau :

Communes du Jura : Jean-Paul GRUET-MASSON, Françoise VESPA, Yves POETE et Jean-Sébastien LACROIX

Communes de l'Ain : Bernard VUAILLAT et Daniel TRICOT

Communes du Doubs : Denis MICHAUD

Communautés de communes : Philippe DANJOU, Jean-Marc ROMAND et Bernard TARDY.

Conseils Régionaux : Franche-Comté : Denis VUILLERMOZ et Marc BORNECK

Rhône-Alpes : Josiane EXPOSITO et Charlotte DOMINJON.

Conseils Généraux : Jura : Gilbert BLONDEAU, Raphaël PERRIN et Esio PERATI.

Ain : Daniel JULIET et Serge FONDRAZ

Doubs : Christian BOUDAY.

Villes Portes : Marianne DUBARD (Oyonnax).

Vice-Présidents : Denis VUILLERMOZ, Charlotte DOMINJON, Gilbert BLONDEAU, Serge FONDRAZ, Christian BOUDAY, Françoise VESPA, Jean-Paul GRUET-MASSON, Bernard TARDY, Marianne DUBARD.

G) COMPTE RENDU DU SYNDICAT MIXTE DE LA STATION DES ROUSSES.

M. le Maire fait part de la composition du bureau du Syndicat Mixte, élection qui a eu lieu le 15/05/08.

Le Syndicat Mixte est composé de 10 membres, dont 1 de chaque commune de la station et 5 Conseillers Généraux.

Président : M. Christian DAVID, Conseiller Général du canton des Bouchoux.

Vice-Présidents : Ms Francis LESEUR et Alain RECHT

Séance levée à 0h05

Le Maire,

Affiché le 22/05/2008

Raphaël PERRIN

Prochaine séance le jeudi 19 juin 2008 à 20h00.